

BORDEREAU DES PIECES AJOUTEES PENDANT L'ENQUETE

(à la demande du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête)



Collectivité : Saint-Brieuc Armor Agglomération
Catégorie d'enquête : Enquête comprenant une évaluation environnementale
Objet de l'enquête : Révision du Plu de la nouvelle commune de Pordic
Date de l'enquête : 30 octobre 2018 (8h45) au 6 décembre 2018 (12h00)

Article R123-14 du Code de l'Environnement :

Lorsqu'il entend faire compléter le dossier par des documents utiles à la bonne information du public dans les conditions prévues à l'article L. 123-13, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête en fait la demande au responsable du projet, plan ou programme, cette demande ne peut porter que sur des documents en la possession de ce dernier.

Les documents ainsi obtenus ou le refus motivé du responsable du projet, plan ou programme sont versés au dossier tenu au siège de l'enquête et sur le site internet dédié.

Lorsque de tels documents sont ajoutés en cours d'enquête, un bordereau joint au dossier d'enquête mentionne la nature des pièces et la date à laquelle celles-ci ont été ajoutées au dossier d'enquête.

| Date d'ajout au dossier | | Nature du document | Visa du C.E. |
|-------------------------|---------------------------|--|---|
| 1 | 30 octobre 2018 à 8h45 | Plan d'exposition au bruit : Incidences de l'intégration du PEB au projet de révision du PLU de Pordic Document de 3 pages : 2 cartographies et une annexe A (contraintes du PEB sur l'urbanisme) |  |
| 2 | 30 octobre 2018 à 8h45 | Projet d'élargissement de la rue Bourlago correspondant à l'emplacement réservé n° 101 |  |
| 3 | | | |
| 4 | | | |
| 5 | | | |
| 6 | | | |
| 7 | | | |
| 8 | | | |

Le 6 décembre 2018 à 12h00
Le président de la commission d'enquête
Jean-Charles BOUGERIE